



Déclarée au JO du 29.01.2005; Association
Loi 1901 sans but lucratif
Siège Social : F.A.V.I.E.
Secteur de Psychiatrie Infanto-Juvenile,
CH Montperrin, Aix-en-Provence
Secrétariat et demandes d'informations
Carole Tardif carole.tardif@univ-provence.fr

Fédération Autisme Vie Entière

CONFERENCE - DEBATS 2011-2012

LIEU

Auditorium du Centre Hospitalier Montperrin, 109 Avenue du Petit Barthélémy, Aix en Provence.

PUBLIC & PRIX

Les conférences sont ouvertes à tout le monde, gratuitement pour les adhérents de la FAVIE, et au prix de 5 € pour les non-adhérents (payable sur place) et 2 € pour les étudiants.

OBJECTIFS & THEMATIQUES

L'objectif général est de permettre aux professionnels, aux familles et aux étudiants d'échanger librement sur des points importants ou sensibles concernant les désordres du spectre autistique.

Conférences animées par **Bruno Gepner**, Psychiatre, Président de la FAVIE &

Carole Tardif, Professeur de Psychologie, Université Aix-Marseille I



LUNDI 26 MARS 2012 DE 18H A 20H

L'Emploi Accompagné pour les adultes avec autisme ou TED

L'Emploi Accompagné est une modalité de travail aidé permettant aux personnes handicapées de bénéficier d'un contrat de droit commun. L'accompagnement individualisé par un

Charles Durham

Psychologue franco-américain, Formateur EDI Formation, Psychologue au Pôle Adultes du CRA de Limoges, Consultant pour plusieurs projets d'intégration des personnes avec autisme dans le milieu ordinaire à Limoges, dont le projet SERFA (Service médico-social de rééducation fonctionnelle en milieu ordinaire pour personnes de tous âges atteintes d'autisme et de T.E.D. à Limoges).

professionnel (job coach) rend le travail rémunéré en milieu ordinaire réaliste et possible pour une personne en situation de handicap. En France, les personnes avec autisme ont rarement un emploi, et dans le cas où elles en ont un, c'est quasi exclusivement sous la forme d'un emploi protégé. Le milieu protégé pratique souvent la sous-traitance et n'emploie (en dehors des règles de droit commun) que des personnes handicapées. Pourtant, certaines personnes atteintes d'autisme ont un emploi en milieu ordinaire.

Cette présentation examinera l'emploi accompagné, alternatif à l'emploi protégé, qui rend le travail possible en milieu ordinaire pour l'employé avec autisme, et s'avère être bénéfique pour l'employeur. Des exemples concrets seront donnés.

« La loi de 2005 qui prône le respect de choix de vie de la personne en situation de handicap et qui affirme son droit à la participation à la vie sociale et citoyenne donne actuellement les principes et les outils juridiques permettant le développement en France de l'emploi accompagné » (Durham, C. & Macé, G. L'emploi accompagné en milieu ordinaire pour les personnes avec autisme : le job coaching, in : C. Tardif (Ed). Autisme et pratiques d'intervention. Marseille : Solal, 2010).

- Prochaine date : le 14 mai, Pr Catherine Barthélémy (CHU et INSERM, Tours). Une revue des derniers travaux de recherche fondamentale et appliquée dans le champ de l'autisme, et leurs implications dans les pratiques professionnelles.